

# DOSSIER DE RENTREE 2024/2025

## A CONSERVER

L'équipe du Lycée Professionnel Ingénieur Cachin est heureuse de vous accueillir. Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations nécessaires à la préparation de la rentrée de votre enfant.

Je suis à votre écoute dès aujourd'hui pour toute question concernant le fonctionnement du lycée et la scolarité de votre enfant. Je souhaite à tous une très bonne année scolaire 2024/2025 au Lycée Cachin.

Mme RAOUL, chef d'établissement

## ORGANIGRAMME

### Equipe de direction :

Chef d'établissement : C. RAOUL

DDFPT (Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques) : D. JEAN

### Vie scolaire :

Responsable de vie scolaire : D. MONTAGNE

Assistants d'éducation : C. HERAULT ; M. MASSELIN

### Administration :

Accueil, secrétariat : M. LEVESQUE

Comptabilité : A. HOUELLEBECQ

### Restauration et entretien :

Chef : Chef cuisinier société API

Entretien : M. HERVIEU ; P. PORCHET

**Equipe enseignante** : 26 professeurs d'enseignement général et professionnel + des formateurs en BTS

# CONTACTS

Veillez, dès à présent, noter les moyens de nous contacter :

## Accueil - secrétariat :

4 rue Cachin BP 323, 50103 Cherbourg-en-Cotentin Cedex

[secretariat@lyceecachin.fr](mailto:secretariat@lyceecachin.fr)

02 33 23 42 90

[www.lyceecachin.fr](http://www.lyceecachin.fr)

Horaires : de 8 h30 à 12 h et de 12 h 45 à 17 h 15 (16 h le mercredi)

## Vie scolaire :

**Ligne directe : 02 33 23 42 93 ou 07 81 86 81 31** pour signaler toute absence ou retard, et de préférence par SMS.

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18 h ; Mercredi de 7 h30 à 12 h 15

## Comptabilité :

Ligne directe : 02 33 23 42 92 - lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h.

## Suivi de la scolarité :

Deux outils sont à utiliser pour suivre la scolarité de votre enfant :

- un agenda-carnet de liaison distribué en début d'année et facturé (cf. règlement intérieur).
- un outil numérique : PRONOTE. Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis à la rentrée. Toutes les circulaires et informations seront diffusées via PRONOTE.

Nous vous demandons donc de consulter ces deux outils régulièrement et de les utiliser pour communiquer avec l'équipe enseignante.

## Pour suivre l'actualité du Lycée sur les réseaux sociaux :

Facebook : @LPPIngenieurCachin

Twitter : @CDILyceecachin

Instagram : lpp ingenieurcachin

**Votre adresse mail est un outil très important pour communiquer avec vous.**

**Merci d'informer rapidement le secrétariat**

**en cas de changement de mail OU si vous ne recevez pas de message.**

# CALENDRIER 2024-2025

L'établissement sera fermé du vendredi 12 juillet au soir au lundi 19 août au matin.

La **rentrée scolaire** aura lieu le lundi 2 septembre aux horaires suivants :

- 9h : 3<sup>èmes</sup> prépa-métiers ; CAP 1<sup>ère</sup> année
- 10h : 2<sup>ndes</sup> professionnelles
- 14h : toutes les autres classes

## Vacances scolaires

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances de la Toussaint	18 octobre 2024	4 novembre 2024
Vacances de Noël	20 décembre 2024	6 janvier 2025
Vacances d'hiver	7 février 2025	24 février 2025
Vacances de printemps	4 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
Ascension	28 mai 2025 à 12h	2 juin 2025
Vacances d'été	4 juillet 2025	

## Journée d'intégration

La journée d'intégration aura lieu le vendredi 13 septembre pour les élèves de 3<sup>ème</sup> PM, les CAP 1<sup>ère</sup> année et les 2<sup>ndes</sup> pro. Toutes les modalités concernant cette journée seront communiquées à la rentrée.

## Photographie scolaire

En septembre, un photographe professionnel réalisera les photographies individuelles et de classe. Tous les élèves devront être photographiés pour les besoins administratifs du lycée. Vous serez libres d'acheter les clichés réalisés ou pas.

## Réunion d'information familles 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, 2<sup>nd</sup>e pro et CAP 1<sup>ère</sup> année

Une rencontre de rentrée avec les enseignants de la classe aura lieu le mardi 17 septembre à 18h30. Nous vous invitons à noter cette date dès aujourd'hui dans vos agendas. Ce rendez-vous est important et nous comptons sur votre présence.

## Réunion d'information famille 1<sup>ère</sup> Bac Pro

Cette réunion de présentation du séjour à la montagne (01/2025) pour les élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Professionnel est impérative. Elle aura lieu le jeudi 19 septembre à 18h. Votre présence est souhaitée.

## PFMP

Voici les dates des Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

3 <sup>ème</sup> prépa-métiers	du 4 au 8 novembre	du 6 au 10 janvier	du 31 mars au 4 avril
CAP 1 <sup>ère</sup> année	du 6 au 24 janvier	du 10 juin au 4 juillet	
CAP 2 <sup>ème</sup> année	du 4 au 22 novembre	du 10 mars au 4 avril	
2 <sup>ndes</sup> pro	du 9 au 20 décembre	du 10 juin au 4 juillet	
1 <sup>ères</sup> pro	du 4 au 29 novembre	du 10 juin au 4 juillet	
Terminales pro	du 30 septembre au 18 octobre	du 24 février au 14 mars	

Les PFMP sont obligatoires et toutes les semaines doivent être réalisées pour obtenir le diplôme.

---

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions aux transports CAP COTENTIN sont ouvertes sur <https://www.capcotentin.fr/lignes-scolaires/> Renseignements au 0 806 079 530

---

## DEROGATION TRAVAUX DANGEREUX

Les élèves mineurs sont soumis à une dérogation aux travaux dangereux, exceptés les 3<sup>èmes</sup> PM et les TEB-EE. Un questionnaire médical sera remis aux élèves concernés à la rentrée.

---

## TAXE D'APPRENTISSAGE

Afin d'aider l'établissement dans la formation des élèves, les entreprises peuvent désigner le LPP Cachin pour le versement de leur taxe d'apprentissage, via la plateforme SOLTEA.

Ce soutien est précieux pour contribuer à nous permettre d'investir dans des outils pédagogiques performants au service de nos élèves.

**Nous comptons sur les familles pour relayer cette information.**

---

## EQUIPEMENT

### Equipement enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, en salle comme en atelier, nécessite un équipement professionnel particulier à chaque section. La liste des fournitures indique, pour chaque classe, le matériel OBLIGATOIRE à avoir, à chaque cours et tout au long de l'année. L'élève ne sera pas accueilli en classe s'il n'a pas son équipement !

L'outillage d'atelier et les matières premières sont fournis par le lycée. Il est clairement identifié et l'élève en est responsable. Chaque élève doit utiliser le matériel avec sérieux et soin. Tout outil ou matière première détérioré sera refacturé à la famille de l'élève concerné.

### Liste des fournitures

Vous trouverez sur [www.lyceecachin.fr](http://www.lyceecachin.fr) la liste des fournitures qui indique le matériel nécessaire durant toute l'année en enseignement général comme en enseignement professionnel. Cette liste pourra être complétée, si besoin, par l'équipe pédagogique.

### Liste des manuels

Vous trouverez sur [www.lyceecachin.fr](http://www.lyceecachin.fr) la liste des manuels scolaires nécessaires à la scolarité de votre enfant. Dès que votre compte Atouts Normandie sera créé, vous pourrez bénéficier de l'aide régionale pour acquérir ces manuels. Merci de ne pas attendre la rentrée pour vous les procurer : ils sont indispensables et l'élève devra les apporter dès le début de l'année. Tout oubli sera sanctionné. Les manuels d'enseignement professionnel servent pendant toute la scolarité.

### Atouts Normandie

La Région Normandie accorde à tous les lycéens normands des aides financières.

En lycée professionnel, l'élève a droit à :

- 40€ pour l'achat des manuels scolaires, pour tous les élèves.
- 100€ pour l'achat de l'équipement professionnel, tenue de travail et chaussures de sécurité (EPI), pour les élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> PM, CAP 1, 2<sup>nde</sup> PRO.

#### => A FAIRE PAR TOUS LES ELEVES :

Vous devez impérativement faire les démarches sur [atouts.normandie.fr](http://atouts.normandie.fr) pour créer votre compte.

Pensez à noter vos identifiants et mots de passe.

Le lycée pourra ensuite valider votre rattachement au LPP Cachin et vous pourrez bénéficier de ces avantages.

**ATTENTION : si le 30 septembre les informations ATOUTS ne nous ont pas été transmises, le coût des EPI vous sera facturé en octobre.**

### Location de casier

Le Lycée met à disposition des casiers afin que les élèves puissent y déposer leurs affaires.

Ces casiers sont loués 10 € par an et sont prioritairement réservés aux élèves demi-pensionnaire.

Si toutefois certains sont encore disponibles, les élèves externes pourraient en bénéficier également.

## **Equipement informatique**

Une charte informatique est en vigueur dans l'établissement. Elle est dans l'agenda-carnet et doit être signée par l'élève et ses représentants légaux.

Pour tous les élèves :

- la suite Office 365 est offerte à tous les élèves pour une installation sur leur équipement informatique personnel.
- PRONOTE : consultable en ligne et sur l'application pour smartphone, permet aux élèves de consulter l'agenda de la classe, l'emploi du temps, les notes... et de contacter les enseignants via la messagerie. Sa consultation régulière est indispensable.

Pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e professionnelles et de CAP 1<sup>ère</sup> année :

La Région Normandie met à disposition de chaque élève entrant en lycée un ordinateur portable. Nous vous informons que les coordonnées mail des familles seront utilisées par le prestataire de la Région Normandie pour vous contacter cet été. Vous devrez vous assurer que le mail envoyé n'est pas dans les SPAM de votre messagerie. En effet, chaque famille devra signer un contrat de prêt pour la durée de la formation. La signature de ce contrat sera dématérialisée.

La distribution nominative des ordinateurs aura lieu à partir de fin septembre / début octobre.

L'utilisation de cet outil pédagogique est définie par l'équipe pédagogique et encadrée par la charte informatique.

---

## **CONDITIONS FINANCIERES**

### **Contribution des familles**

La contribution des familles s'élève à 561 € par an.

Vous pouvez également verser une participation volontaire auprès de l'établissement en plus de cette contribution afin de nous aider à accueillir le plus grand nombre.

### **Bourses**

Le formulaire de demande de bourse sera transmis par les professeurs principaux à la rentrée. Il conviendra de nous le rapporter complet le plus rapidement possible. La procédure ayant changé, TOUS les élèves sont concernés.

### **Moyens de règlement**

La facturation annuelle comprend la contribution des familles, la demi-pension ou l'internat. Elle est adressée début octobre. Le règlement peut se faire par prélèvement ou par chèque bancaire à l'ordre de OGECLPP Cachin en 1 ou 3 fois.

### **Demi-pension**

Dans un souci d'équilibre des budgets des familles, la demi-pension est annualisée. Cet engagement sur le long terme permet aux familles de bénéficier du tarif préférentiel de 6,70 €.

Le coût de la demi-pension est calculé, par niveau, en tenant compte des absences pour examens et PFMP.

Tarif annuel de la demi-pension sur la base de 4 repas par semaine du 01/09 au 06/06 :

Classe	Coût annuel	Coût /mois (9 versements)
3 <sup>ème</sup> prépa-métiers	810,70 €	90,08 €
CAP 1 <sup>ère</sup> année	730,30 €	81,14 €
CAP 2 <sup>ème</sup> année	636,50 €	70,72 €
2 <sup>nde</sup> professionnelle	757,10 €	84,12 €
1 <sup>ère</sup> professionnelle	683,40 €	75,93 €
Terminale professionnelle	649,90 €	72,21 €
MC METI	810,70 €	90,08 €

Pour toutes les classes, exceptés les 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, les éventuels repas pris après le 6 juin seront ajoutés au dernier paiement.

---

## ASSOCIATIONS

### AS

L'Association Sportive ou AS du LPP Cachin propose chaque année des activités physiques et sportives en dehors des heures de cours. La participation aux activités de l'AS se fait sur la base du volontariat. Le planning précis des activités sera transmis en début d'année et les élèves pourront trouver toutes les informations sur le panneau prévu dans la cour. Des activités sont prévues sur le temps du midi. Des compétitions peuvent être organisées le mercredi après-midi, au niveau local, départemental, régional ou national, en lien avec l'UGSEL, organisme sportif auquel sont affiliés les établissements d'enseignement catholique. La cotisation s'applique à chaque élève pour un montant annuel de 11€.

### APEL

Faute de parents volontaires ces dernières années, l'Association des Parents de l'Enseignement Libre du LPP Cachin a été dissoute. Cependant, nous nous permettrons de vous solliciter ponctuellement pour nous aider à l'organisation d'évènement et/ou de chantier-école.

### ANCIENS ELEVES

L'Association des Anciens du Lycée Ingénieur Cachin se réunira mi-octobre 2024. Si vous-même ou une personne de votre famille a été scolarisé à Cachin et souhaite participer à ce nouvel élan, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [anciens@lyceecachin.fr](mailto:anciens@lyceecachin.fr)